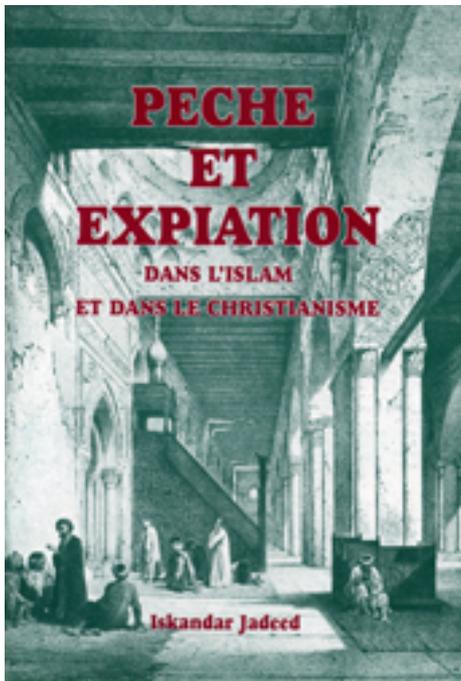


# PECHE ET EXPIATION DANS L'ISLAM ET DANS LE CHRISTIANISME

Iskander Jadeed

1	LE PECHE DANS L'ISLAM.....	2
2	LE PECHE DANS LE CHRISTIANISME.....	8
2.1	La venue du péché dans le monde.....	9
2.2	Le péché est un héritage.....	9
2.3	L'effet du péché sur l'homme.....	10
2.4	Le salaire du péché.....	11
3	L'EXPIATION DANS L'ISLAM....	11
3.1	La sainteté expie les péchés.....	14
4	LE PARDON DANS L'ISLAM.....	14
4.1	Œuvres et pardon.....	14
4.2	Jeûne et pardon.....	15
4.3	Pèlerinage et pardon.....	16
4.4	Aumônes et pardon.....	16
4.5	Lutte dans le chemin d'Allah et pardon.....	16
4.6	Lecture du Coran et pardon.....	16
4.7	La confession de foi et le pardon	17
4.8	La volonté de Dieu et le pardon..	17

4.9	Péchés qui ne peuvent être pardonnés dans l'Islam.....	18
4.9.1	L'attribution de partenaires à Allah.....	18
4.9.2	L'assassinat d'un croyant.....	18
4.9.3	L'apostasie.....	18
5	L'EXPIATION DANS LE CHRISTIANISME.....	18
5.1	Raisons qui rendent la rédemption nécessaire.....	21
5.1.1	Le besoin de salut .....	21
5.1.2	La corruption de l'homme - la sainteté de Dieu.....	21
5.1.3	La rédemption est en accord avec l'exigence morale de l'homme....	21
5.1.4	La rédemption satisfait aux exigences de la loi.....	21
5.1.5	La rédemption est mentionnée dans la Parole de Dieu.....	22
5.1.6	L'exigence d'ordre moral.....	22
5.1.7	La notion d'expiation existe dans de nombreuses religions.....	22
5.2	Les bonnes œuvres et le pardon..	22
5.2.1	Prière et pardon.....	23
5.2.2	Jeûne et pardon.....	23
5.2.3	Résumé.....	23
6	QUESTIONNAIRE.....	24



## 1. LE PECHE DANS L'ISLAM

Il y a plusieurs termes dans le Coran pour désigner le péché. Nous allons voir les plus importants.

1. *Al Dhanb* (offense, crime, méfait). - Dans le Coran, il y a 39 versets sur ce thème. La plupart concordent avec la pensée exprimée dans le verset suivant: "Oui, nous avons accordé une éclatante victoire ( à toi Mohammed) afin que Dieu te pardonne tes premiers et tes derniers péchés (al dhanb)" (Sourate Al Fateh, 48.1-2).
2. *Al Fahsha'* (mauvaise action, crime, adultère) - Ce terme est surtout utilisé pour exprimer le péché d'adultère. Le Coran interdit l'adultère en ces termes: "Eloignez-vous des péchés abominables, apparents ou cachés" (Sourate Al An`am, 6.151).
3. *Al Wizr* (péché en tant que lourde charge, fardeau, joug) - "N'avons-nous pas ouvert ton cœur? Ne t'avons-nous pas débarrassé de ton fardeau (al wizr) qui pesait sur ton dos?" (Sourate Al Sharh, 94.1-3).
4. *Al Dalal* (égarement, perte) - "Ton Seigneur t'accordera bientôt ses dons et tu seras satisfait. Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin et il t'a procuré un refuge. Il t'a trouvé errant et il t'a guidé. Il t'a trouvé pauvre et il t'a enrichi" (Sourate

Expliquant ce verset, Al Fakhr Al Razi dit que l'ange Gabriel vint vers Mohammed, lui ouvrit la poitrine, en sortit le cœur, le lava et le purifia de tout esprit de rébellion, puis le remplit de sagesse et de foi.

Ibn Hisham, citant Muhammad Ibn Ishaq, explique le verset en question, en disant: "Un groupe d'amis de Mohammed l'interrogèrent ainsi: 'Ô prophète d'Allah, parle-nous de toi'. Il répondit: 'Je fus élevé au milieu des Bani Sa`d. Alors que j'étais avec un frère d'adoption, derrière notre maison, prenant soin du troupeau, deux hommes habillés de blanc vinrent vers moi, portant une coupe d'or remplie de neige. Ils se saisirent de moi et m'ouvrirent le corps, enlevèrent mon cœur et en éliminèrent un caillot de sang noir qu'ils jetèrent au loin. Puis ils lavèrent mon cœur et mon corps dans la neige. Alors l'un dit à l'autre: "Jauge-le contre dix de son peuple". Il fit ainsi, et je l'emportais sur eux. Puis il dit: "Jauge-le contre cent de son peuple". Et il fit ainsi, et je l'emportais encore sur eux. Puis il dit: "Jauge-le contre mille de son peuple". Et il fit ainsi et je l'emportais encore sur eux. Puis il dit: "Laisse-le, car par Allah, si tu le jugeais contre tout son peuple, il l'emporterait sur tous"".

4. *Al Dalal* (égarement, perte) - "Ton Seigneur t'accordera bientôt ses dons et tu seras satisfait. Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin et il t'a procuré un refuge. Il t'a trouvé errant et il t'a guidé. Il t'a trouvé pauvre et il t'a enrichi" (Sourate

Al Duha, 93.5-8). Al Kabi interprète le mot "errant" comme signifiant "incroyant".

5. *Al Kufr* (impiété, athéisme) - Voici ce que le Coran dit aux croyants: "(Allah) vous fait détester l'incrédulité (al kufr), la perversité (al fusuk) et la désobéissance (al `usyan)" (Sourate Al Hudjrat, 49.7).

Al Zamakhshari explique ce verset en disant: "Il y a trois éléments ici: al kufr, qui est la négation de Dieu; al fusuk, qui est le mensonge et al `usyan, qui est la rébellion."

6. *Al Zulm* (injustice, iniquité, malhonnêteté) - Voici ce qui est écrit: "Ton Seigneur appela Moïse: 'Va trouver le peuple injuste (al zalimin)' " (Sourate Al Shu`ara', 26.10).
7. *Al Ithm* (péché, crime, méfait, offense) - Le Coran dit: "Abandonnez le péché extérieur et intérieur: les pécheurs seront sûrement rétribués pour ce qu'ils auront accompli" (Sourate Al An`am, 6.120).
8. *Al Fudjur* (immoralité, dépravation) - Il est dit dans le Coran: "Et les libertins (al fudjur) (seront plongés) dans une fournaise où ils tomberont le Jour du Jugement sans pouvoir y échapper" (Sourate Al Infitar, 82.14-16).
9. *Al Khati'a* (péché, offense) - Le Coran dit: "Quiconque commet une faute (al khati'a) ou un péché (al ithm) puis le rejette sur un innocent, se charge d'une infamie (al buhtan)" (Sourate Al Nisa', 4.112).

Dans ce verset il y a trois noms pour désigner le péché: *al khati'a*, *al ithm* et *al buhtan*. Al Imam Al Razi les distingue de la manière suivante:

1. *Al khati'a* est un petit, et *al ithm*, un grand péché.
  2. *Al khati'a* est une faute qui affecte le pécheur lui-même, alors que *al ithm* est un crime contre un autre, tel l'injustice ou le meurtre.
  3. *Al khati'a* est un acte commis non par préméditation, mais par inadvertance, alors que *al ithm* est un péché commis délibérément.
  4. *Al buhtan*, par contre, c'est jeter une détestable suspicion sur un innocent. Le calomniateur est réprimé par la plus grave sanction dans ce monde et le plus sévère châtement dans l'éternité.
10. *Al Sharr* (mal) - Le Coran déclare: "Celui qui aura fait le poids d'un atome de mal (al sharr), le verra" (Sourate Al Zalzala, 99.8).

Abu Ja`far Al Tabari, citant Yunus bin `Abd Al' A`la, renseigné par Ibn Wahab, renseigné par Yahya bin `Abd Allah, renseigné par Abi `Abd Al Rahman Al Hubali, renseigné par `Abd Ammal bin `Amr bin Al`As, dit: "Ce chapitre avait été envoyé quand Abu Bakr Al Saddik était invité chez Mohammed. Il pleura quand descendit ce verset. Le Prophète d'Allah lui dit: 'Pourquoi pleures-tu, Abu Bakr?' et il répondit: 'Cette sourate me fait pleurer.' Alors le Prophète lui dit: 'Tu recevras le pardon d'Allah, si tu ne pêches point et si tu ne fais pas le mal; Allah a bien créé un peuple qui pêche et fait le mal, mais auquel il pardonnera.'"

11. *Al Sayyi'a* (offense, méfait) - Le Coran dit: "Ceux qui viendront avec une mauvaise action (al sayyi'a) seront précipités la face dans le feu" (Sourate

Al Naml, 27.90).

Ibn `Abbas dit: "Quand ce verset est descendu, les croyants le trouvèrent insoutenable et ils dirent à Mohammed: 'Qui d'entre nous n'a jamais fauté? Pour qui sera alors la récompense?' Et Mohammed répondit: 'Allah a promis dix bénédictions pour une obéissance et seulement un châtiment par désobéissance; ainsi, celui à qui l'on compte une offense ne perd qu'une des dix bénédictions et il lui en restera neuf'."

12. *Al Su'* (mal, méfait) - Il est dit: "Quiconque fait le mal (al su') sera rétribué en conséquence. Il ne trouvera, en dehors de Dieu, ni protecteur, ni défenseur" (Sourate Al Nisa', 4.123).
13. *Al Fasad* (corruption) - Le Coran déclare: "Dès qu'il te tourne le dos, il (l'hypocrite) s'efforce de corrompre ce qui est sur la terre; il détruit les récoltes et le bétail. Dieu n'aime pas la corruption" (Sourate Al Bakara, 2.205).
14. *Al Fisq* (vice, perversion) - Il est écrit dans le Coran: "Nous t'avons révélé des versets parfaitement clairs. Seuls, les pervers n'y croient pas" (Sourate Al Bakara, 2.99).

Les commentateurs expliquent qu'il y a al fisq lorsque l'homme va au-delà des limites tracées par Dieu et que les pervers sont assimilables à des impies, c'est-à-dire des "sans- Dieu".

15. *Al Buhtan* (infamie, mensonge) - Il est écrit: "Nous ne devons pas en parler! - Gloire à toi! C'est une infamie incommensurable!" (Sourate Al Nur, 24.16).

Il y a encore beaucoup d'autres mots qui

décrivent le péché, mais nous n'avons pas assez de place, ici, de les mentionner tous, ainsi que leur contexte coranique.

Avant de terminer mon exposé sur le péché, je dois souligner que le Coran enseigne l'existence du 'péché originel' et qu'il déclare que ce péché originel était la cause de la chute d'Adam et d'Eve et de leurs descendants. Il y a bien des versets du Coran qui attestent cela, mais il suffit d'en mentionner le plus clair et le plus compréhensible.

Par exemple, le Coran déclare: "Nous avons dit: 'Ô Adam! Habite avec ton épouse dans le jardin; mangez de ses fruits comme vous le voudrez; mais ne vous approchez pas de cet arbre, sinon vous seriez au nombre des injustes'. Le démon les fit trébucher et il les chassa du lieu où ils se trouvaient. Nous avons dit: 'Descendez, et vous serez ennemis les uns des autres. Vous trouverez, sur la terre, un lieu de séjour et de jouissance éphémère'. Adam accueillit les paroles de son Seigneur et revint à lui, repentant. Dieu est, en vérité, celui qui revient sans cesse vers le pécheur repentant; il est miséricordieux" (Sourate Al Bakara, 2.35-37).

Les érudits arabes diffèrent quant au lieu où se trouvaient Adam et Eve avant leur chute. Abu Kasim Al Balkhi et Abu Muslim Al Isfahani disent que le paradis (jardin) était sur terre et expliquent que la chute (Al Iibat) était un transfert d'un lieu à un autre, puisque le Coran utilise le verbe *ihbat* pour indiquer un déplacement, par exemple le voyage en Egypte (voir sourate Al Bakara, 2.61). Mais Al Djabba'i dit que le paradis était au septième ciel, puisqu'il est dit "descendez".

Il est à noter que le Coran concorde avec le texte de la Genèse, dans lequel la rébellion d'Adam consistait à manger de l'arbre du milieu du jardin. Toutefois, les savants musulmans diffèrent quant à l'espèce d'arbre dont il s'agissait. Ils ont plusieurs versions, toutes basées sur des témoignages attribués à la tradition islamique. Nous en citerons quelques-unes.

- Ishaq, relatant `Abd Al Razzak, dit: "Il nous a été dit par Ibn 'Uyayna, Ibn Al Mubarak, Al Hasan bin `Amara, Minhal bin `Amru, Sa`id bin Jubair et Ibn `Abbas, que l'arbre, que Dieu avait interdit à Adam et Eve, était un épi de blé".
- Ibn Hamid dit que Salama, citant Ibn Ishaq, plusieurs personnes de Yaman et Wahab bin Munabbih Al Yamani, lui a raconté que c'était du blé, mais dont un simple grain était de la taille d'un rein de bœuf, plus tendre que le beurre et plus doux que le miel.
- On raconte que Abu Bakr Al Saddik interrogea le prophète d'Allah sur cet "arbre". Il lui répondit: "L'arbre sacré était un épi de blé".
- Salama dit qu'il a entendu dire par Muhammad bin Ishaq et Ya`kub bin `Ataba, que c'était l'arbre contre lequel se frottaient les anges pour acquérir l'immortalité.
- Ibn Waki` dit qu'il a entendu dire par `Abd Allah, qui le tient d'Isra'ïl, qui le tient de Al Saddi et qui le tient d'Ibn `Abbas, que c'était une vigne.
- Mudjahid et Katada disent que c'était un figuier.
- Al Rabi` Ibn Uns disait que ceux qui mangeaient de cet arbre devaient déféquer, alors qu'il ne devait pas y

avoir de défécation au paradis.

Le Coran s'accorde avec le livre de la Genèse selon lequel Adam et Eve s'approchèrent de l'arbre pour en manger, suite à la séduction du diable, puisqu'il est écrit: "Le démon les fit trébucher" (2.36).

Ibn Djuraydj, citant Ibn `Abbas, dit que le mot "trébucher" signifie: "être séduit".

Selon l'enseignement du Coran, Adam est un des prophètes; or, selon la doctrine de l'islam, les prophètes sont infaillibles. Ainsi est né un problème concernant la "chute" d'Adam. Aussi les commentateurs s'efforcent-ils d'éluder cette difficulté; ils disent qu'à l'époque où Adam faillit, il n'était pas encore prophète et il ne l'est devenu que plus tard. Cette opinion n'est pas admise unanimement. D'autres commentateurs ont dit qu'Adam était prophète dès le début, mais qu'il chuta par mégarde. Ils le comparent à ceux qui, durant leurs jeûnes, oublient et mangent par inadvertance, absorbés dans quelque activité de la vie. Une autre interprétation dit qu'Eve offrit à Adam du vin jusqu'à l'ivresse. Ainsi il pécha alors qu'il était ivre.

Je ne peux comprendre comment cette interprétation de l'inadvertance puisse trouver un écho, puisque le Coran dit: "Adam accueillit les paroles de son Seigneur et revint à lui, repentant. Dieu est, en vérité, celui qui revient sans cesse vers le pécheur repentant; il est miséricordieux" (Sourate Al Bakara, 2.37). Le mot "repentance" montre indubitablement, qu'il pécha volontairement, bien que la Bible dise qu'il essaya d'en accuser Eve.

D'autre part, de nombreux savants confirment qu'Adam mangea de l'arbre

délibérément. Se basant sur les explications données par Yunis `Abd Al'A`la, Wahab et Ibn Zayd concernant l'expression coranique: "Adam accueillit les paroles de son Seigneur", Abu Dja`far Al Tabari dit: "Allah lui enseigna ce verset: "Notre Seigneur! Nous nous sommes lésés nous-mêmes. Si tu ne nous pardonnes pas et si tu ne nous fais pas miséricorde, nous serons au nombre des perdants".(7.23)"

Musa bin Harun, citant `Amr bin Hammad, Asbat et Al Saddi dans leur explication de ce verset: "Adam accueillit les paroles de son Seigneur", dit: "Adam dit au Seigneur: 'Ne m'as-tu pas créé de ta main?' La réponse fut: 'Oui'. 'N'as-tu pas soufflé en moi ton esprit?' La réponse fut: 'Oui'. 'Ta pitié ne surpasse-t-elle pas ta colère?' La réponse fut: 'Oui'. Il dit: 'Ô Seigneur, m'as-tu prédestiné à faire cela?' La réponse fut: 'Oui'. Puis il dit: 'Ô Seigneur, si je me repens et m'amende, vas-tu me rétablir au paradis?' Allah dit: 'Son Seigneur l'a ensuite élu; il est revenu vers lui (il a accepté son pardon) et il l'a dirigé'" (20.122).

Un autre récit de Muhammad bin Bashshar, qui cite `Abd Al Rahman bin Mahdi, qui fut informé par Sufyan, qui le reçut de `Abd Al `Aziz bin Rafi`, lequel à son tour fut informé par quelqu'un qui a entendu `Ubayd bin `Umayr affirmer qu'Adam aurait dit: "Ô Seigneur, ce péché que j'ai commis, était-il prédéterminé par toi, avant que tu m'aies créé ou quelque chose que j'ai conçu moi-même?" Allah dit: "C'est quelque chose que j'ai prédéterminé avant de te créer". Alors Adam dit: "Si tu as prédéterminé cela, pardonne-moi". Ainsi fut donné ce verset: "Adam accueillit les paroles de son Seigneur".

Aucune de ces explications ne nie le fait évident qu'Adam ait péché délibérément. C'est ce que Al Fakhr Al Razi pense en disant: "Les versets sur lesquels ils (les savants) s'accordent et concernant les agissements des hommes, sont nombreux, et le premier d'entre eux est l'histoire d'Adam. A ce sujet, ils partagent sept points de vue."

1. Adam fut désobéissant, et celui qui est désobéissant est un grand pécheur de deux manières. D'une part, parce le Coran demande qu'il soit puni, selon cette parole du Très-Haut "Celui qui désobéit à Allah et à son prophète...sera introduit dans le feu" (4.14). D'autre part, le mot "désobéissant" est un qualificatif infâmant qui est réservé aux grands pécheurs.
2. L'histoire d'Adam établit qu'il a été abusé, puisque le Coran dit qu'il a "trébuché" c'est-à-dire qu'il fut séduit, ce qui est contraire à une droite conduite.
3. Il fut repentant, et celui qui se repent est un pécheur. Le repentant éprouve du remords à cause de son péché, et celui qui se repent avoue donc lui-même être pécheur. S'il mentait dans sa confession, alors il pêcherait en mentant, mais s'il est sincère dans sa confession, il fait lui-même l'aveu d'être pécheur.
4. Adam fit ce qui a été défendu par ces paroles d'Allah: "Ne vous ai-je pas interdit cet arbre à tous les deux?" et: "Ne vous approchez pas de cet arbre". Or, transgresser ce qui a été interdit est l'essence même du péché.
5. Adam a été appelé transgresseur ou injuste, selon cette parole d'Allah:

"Vous seriez au nombre des injustes" (2.35). Adam lui-même a reconnu être un transgresseur dans ce verset: "Notre Seigneur! nous nous sommes lésés nous-mêmes" (7.23). Et le transgresseur est condamné, selon ces paroles d'Allah: "Que la malédiction d'Allah tombe sur les transgresseurs ". Or celui qui encourt la malédiction est un grand pécheur.

6. Adam convenait, que sans pardon d'Allah, il ferait partie de ceux qui ont tout perdu. Il se reconnaît ainsi lui-même comme un grand pécheur.
7. Adam fut chassé du paradis pour avoir cédé à la diabolique insinuation de Satan et le salaire de son obéissance à Satan fut sa disgrâce. Cela aussi démontre qu'Adam fut un grand pécheur.

Il y a, cependant, un désaccord parmi les savants sur la méthode utilisée par Satan pour s'introduire dans le paradis et devenir apte à tenter Adam.

Al Kassas, se référant à Wahab bin Munabbih, Al Saddi et Ibn `Abbas, dit: "Quand Satan voulut pénétrer dans le paradis, cela lui fut interdit par les gardes angéliques. Après s'être présenté à divers animaux et qu'aucun ne lui donna accès, il arriva auprès du serpent, un être possédant alors quatre membres et le plus agile des animaux marcheurs. Alors le serpent engloutit Satan et l'introduisit ainsi secrètement dans le paradis. Une fois que le serpent avait pénétré dans le jardin, le diable émergea de sa bouche et s'adonna à ses fallacieuses insinuations. On ne peut douter que le serpent fut maudit, puisqu'il perdit ses membres et devait désormais ramper sur son ventre. Sa nourriture ne se trouvait plus que dans la poussière et il

devint l'ennemi des enfants d'Adam."

Dans un livre (*Djami` Al Bayan*) de Al Tabari, celui-ci cite Al Hasan Abi Yahya et `Abd Al Razzak qui dirent: "Amr bin `Abd Al Rahman bin Muharrib raconta qu'il a entendu Wahab bin Munabbih dire: 'Quand Allah installa Adam et ses descendants dans le paradis, il leur interdit l'arbre. L'arbre avait de nombreuses branches entrelacées et du fruit, que les anges saisirent en vue d'acquérir leur immortalité. C'était là le fruit qu'Allah interdit à Adam et à sa femme. Lorsque le diable complota leur chute, il entra à l'intérieur du serpent, qui avait alors encore quatre membres et qui était le plus rapide des animaux marcheurs créés par Allah. Une fois que le serpent avait pénétré dans le paradis, le diable en sortit et se rendit vers l'arbre, dont Dieu avait interdit l'accès à Adam et sa femme, et en apporta du fruit à Eve en disant: "Regarde cet arbre, quel parfum suave, quelle saveur délicieuse et quelle admirable couleur!" Ainsi Eve en prit et en mangea, puis en porta à Adam et lui dit: "Regarde cet arbre, quel parfum suave, quelle saveur délicieuse, quelle admirable couleur". Alors Adam en mangea aussi, et leur nudité leur apparut. Adam s'engouffra alors dans le creux de l'arbre et son Seigneur l'appela: "Ô Adam, où es-tu?" Il répondit: "Je suis ici, ô Seigneur". Allah lui demanda: "Ne veux-tu pas sortir de là?". Et Adam lui répliqua: "Je suis gêné devant toi, ô Seigneur". Alors Allah lui dit: "Maudit soit le sol à partir duquel tu as été créé, une malédiction changera ses fruits en épines". (Il n'y avait ni au paradis, ni sur la terre, quelque chose de semblable au fruit, qui était bien meilleur que la banane ou le lotus). Puis Dieu dit: "Ô Eve, tu es celle qui a séduit mon serviteur. Tu

ne concevras pas sans une certaine aversion; et, en désirant enfanter, tu frôleras souvent la mort". Au serpent, Allah dit: "C'est toi qui as introduit dans le jardin, à l'intérieur de ton corps, le Maudit pour séduire mon serviteur. C'est pourquoi, tu seras entièrement maudit. Tes membres s'enfonceront à l'intérieur de ton corps, et il n'y aura plus d'autre nourriture pour toi que la poussière. Tu seras l'ennemi des hommes, et eux seront tes ennemis; là où tu en rencontreras, tu les attraperas par le talon, et eux, s'ils te rencontrent, ils te briseront la tête".

D'autres experts de la loi islamique disent qu'Adam et Eve allèrent près de la clôture du jardin, à proximité de laquelle le diable les attendait et il commença à les tenter en chuchotant.

Cependant, il y a un texte dans le Coran qui tranche la question de savoir si Adam avait été ou non un pécheur. Ce texte dit: "Le démon le tenta en disant: 'Ô Adam! t'indiquerai-je l'arbre de l'immortalité et d'un royaume impérissable?' Tous deux en mangèrent; leur nudité leur apparut, ils disposèrent alors, sur eux, des feuilles du jardin. Adam désobéit à son Seigneur, il était prévaricateur". (Sourate Ta Ha, 20.120-121).

Le mot "prévaricateur" vient d'une racine qui signifie: "erreur". Al Razi, en expliquant le mot de "prévaricateur" dit bien qu'il est synonyme du mot "erreur". 'Erreur' est opposé à 'intégrité de la conduite'. Le péché de prévarication ne peut s'appliquer qu'à un dépravé approuvant sa conduite dissolue.

Abu Imam Al Bahili dit: "Le cas d'Adam était particulier; en effet, Allah éveilla en lui le désir d'un repos continu et d'une vie bien réglée, en disant: 'Qu'il (le diable) ne

vous fasse pas sortir tous deux du jardin, sinon tu serais malheureux...(car dans le jardin) tu n'auras pas soif; tu ne souffriras pas de la chaleur du soleil' (Sourate Ta Ha, 20.117,119). Le diable aussi lui fit désirer un repos continu en disant: 'T'indiquerai-je l'arbre de l'immortalité'; il lui fit aussi désirer une vie bien réglée en disant: 'T'indiquerai-je l'arbre d'un royaume impérissable'."

"Le désir qu'Allah avait fait naître en Adam était le même que celui suggéré par le diable. Mais Allah y mit une condition: ne pas toucher de l'arbre. Satan, au contraire, l'incita à en prendre. Etant donné qu'Adam était sain d'esprit et qu'il savait qu'Allah était son Seigneur, son instructeur et son aide et n'ignorant pas que le diable était son ennemi, comment a-t-il pu acquiescer aux insinuations du diable, tout en connaissant son indéfectible inimitié envers lui, et ainsi rejeter la parole d'Allah?"

Les commentateurs sont, il est vrai, incapables d'éluder le péché d'Adam, puisque le Coran lui-même atteste son péché en ces termes: "Adam désobéit à son Seigneur, il était prévaricateur (dans l'erreur)" (20.121). Tous les commentateurs sont d'accord à dire, en se basant sur des textes coraniques, que la désobéissance est un péché, et que le nom de "prévaricateur" est un nom désobligeant uniquement réservé à un grand pécheur. L'expression "un grand pécheur" n'a d'autre signification que celle désignant celui qui a commis une action digne de châtement.

## 2. LE PECHE DANS LE CHRISTIANISME

Le péché est une réalité dans l'histoire de l'humanité. Quiconque examine son propre cœur ou considère le comportement de ses concitoyens doit admettre la réalité du péché. Tous les hommes, même ceux qui n'ont pas reçu la lumière de la divine révélation, sont conscients de leurs péchés et reconnaissent leurs défauts et leur incapacité d'accomplir les obligations morales qui sont exigées d'eux.

Le péché n'est pas seulement un comportement honteux comme beaucoup le pensent, mais il est aussi un éloignement de Dieu, notre créateur et unique cible. Cet éloignement de Dieu n'est pas seulement une inclination vers le mal; il est encore une séparation de tout ce qui est bien.

L'expérience prouve que l'homme naturel est incapable de reconnaître le pouvoir maléfique du péché et sa violente influence sur l'homme. Le croyant possède la loi divine, comme un précepteur qui le conduit au Christ. Le Christ lui accorde sa grâce et le croyant reconnaît alors la réalité du péché, ainsi que ses effets sur l'homme égaré dans son état de corruption. Le croyant devient alors pleinement conscient de son besoin de la grâce divine et du sang expiatoire pour sa justification.

Dans sa signification générale, péché signifie transgression (1 Jean 3.4), une transgression de la loi de Dieu. C'est une offense contre Dieu, quelle que soit d'ailleurs l'excuse du pécheur ou quelle que soit l'apparente insignifiance du péché.

## 2.1. La venue du péché dans le monde

Nous lisons dans Romains 5.12: "Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi la

mort a passé sur tous les hommes, parce que tous ont péché". L'apôtre explique qu'Adam, le père de l'humanité, est la cause de ce que tous les hommes soient devenus pécheurs. Paul, en utilisant l'expression "par un seul homme" considéra Adam et Eve comme un seul être, comme cela est mentionné en Genèse 5.2. L'apôtre n'a pas mentionné la tentation par le serpent, ni la désobéissance d'Eve, parce que son propos était de montrer qu'Adam représentait toute sa descendance.

Quelques philosophes disent que l'homme naît innocent, mais, parce qu'il vit dans un environnement corrompu, il en sera contaminé et le péché s'infiltrera en lui. La vérité est que l'homme est né avec une nature pécheresse. Un environnement corrompu favorise, certes, le déploiement du péché, mais l'homme est fondamentalement pécheur par nature.

## 2.2. Le péché est un héritage

Nous savons par expérience qu'un être vivant créé ne peut pas reproduire des descendants qui diffèrent de lui. Un taureau ne peut produire un agneau, et comme le dit le Christ: "On ne vendange pas des raisins sur des ronces" (Luc 6.44). Cette loi s'applique aussi à l'homme. Adam, le père de l'humanité, perdit sa vie droite par sa désobéissance. Comme châtement, il fut chassé de la sainteté du jardin d'Eden vers un pays maudit à cause de son péché. Là il engendra des enfants, et naturellement ses descendants ne connurent point le jardin de l'innocence. La Bible établit ce fait au Psaume 51.7, où David dit: "Voici: je suis né dans la faute, et ma mère m'a conçu dans le péché". Paul dit, de même, en Romains 3.10-12: "Il n'y

a pas de juste, pas même un seul; nul n'est intelligent, nul ne cherche Dieu. Tous sont égarés, ensemble ils sont pervertis, il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul".

Augustin explique l'enseignement de la Bible concernant la chute et l'atavisme du péché de la manière suivante:

1. Dieu créa le premier homme en sa ressemblance, dans la connaissance, la justice et la sainteté, dans le but d'être immortel; il lui transféra la responsabilité sur toutes les autres créatures. Il accorda à Adam la possibilité de choisir entre le bien et le mal, consacrant ainsi sa nature morale.
2. Autorisé à choisir son propre chemin, Adam pécha contre Dieu en choisissant le mal lorsqu'il fut tenté par le diable. Il s'écarta de la vie pour laquelle il avait été créé.
3. Comme résultat de sa désobéissance, il perdit sa ressemblance divine et tout son être a été corrompu et ruiné. Etant maintenant spirituellement mort, il est devenu incapable de faire le bien. Il a été assujéti à la mort physique et exposé à tous les maux de cette vie, ainsi qu'à la mort éternelle.
4. Ainsi, ce qui était vrai pour Adam comme tête de file de la race humaine l'est devenu aussi pour ses descendants. Ils naissent condamnés, privés de la ressemblance avec Dieu et moralement corrompus.
5. Cette corruption personnelle héritée est la véritable nature du péché, bien que ce ne soit pas un péché par action.
6. La perte de la justice originelle et la corruption de notre nature, résultant du péché d'Adam, sont les sanctions de ce

premier péché.

7. La régénération est l'œuvre admirable du Saint-Esprit. L'homme en est l'objet et non l'auteur. La régénération dépend, sans qu'il y ait aucune exception, uniquement de la volonté de Dieu. Le salut est uniquement obtenu par grâce.

### 2.3. L'effet du péché sur l'homme

Le savant anglais Huxley a dit: "Je ne connais aucune étude qui ait conduit à un plus grand désarroi intellectuel que celle de l'étude de l'évolution de l'humanité. Il semble que depuis l'obscur début de l'histoire, l'homme soit asservi à un élément introduit en lui et qui le domine puissamment. Il est la victime aveugle et chétive d'impulsions le conduisant vers la destruction et le livrant à des mirages sans fin, qui font peser sur lui une forte tension psychique, se répercutant dans son corps physique miné par l'angoisse et le stress. Depuis des milliers d'années, l'homme est resté le même, combattant et persécutant ses semblables et revenant ensuite pour pleurer ses victimes et leur construire des tombes."

A-t-on besoin d'un tel témoignage pour se rendre compte de l'effet du péché? Ne suffit-il pas à l'homme de regarder dans les profondeurs de son propre cœur pour y découvrir ses penchants et ses convoitises et de se rendre compte de la présence inhérente de l'éperon du péché en lui?

Nous n'avons qu'à scruter la société humaine pour découvrir cette réalité dans tous les hommes. Le psaume 14.1 dit: "Ils se sont corrompus, ils ont commis des actions horribles" et Esaïe 53.6 dit: "Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie". Oui, nous

sommes tous privés de la ressemblance divine que possédait Adam avant sa chute.

L'existence du péché dans la vie de chaque homme est incontestable. La nature corrompue de l'homme est révélée par son incapacité à garder la loi morale, bien qu'il puisse avoir de réels remords. C'est bien là, une preuve de sa décadence et de sa déchéance. Il doit donc recevoir l'aide de Dieu par le Saint-Esprit. Pour nous, c'est tout à fait flagrant que l'âme humaine est privée de la justice originelle que possédait, avant la chute, le premier homme.

Il nous suffit de porter le regard sur l'histoire de la délinquance à travers les âges pour y trouver la preuve irréfutable que l'homme a perdu sa nature divine et qu'il a revêtu une nature corrompue. En premier lieu, nous découvrons cette nature mauvaise en Caïn, le fils d'Adam. Il tua son frère Abel. Pourquoi le tua-t-il? N'était-ce pas parce que Caïn était mauvais? Et pourquoi nous querellons-nous les uns avec les autres? N'est-ce pas à cause de la mauvaise nature profondément enracinée en nous? Et pourquoi une nation fait-elle la guerre à une autre nation? N'est-ce pas à cause de l'effet cumulé du péché des individus?

#### 2.4. Le salaire du péché

Dieu dit à Adam en Genèse 2.17: "Mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras". Nous lisons dans Ezéchiel 18.20: "L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra", et dans Romains 6.23: "Le salaire du péché, c'est la mort". Adam et Eve, dès qu'ils péchèrent, moururent spirituellement; ils furent séparés de Dieu et perdirent ainsi

leur communion spirituelle avec le Seigneur Dieu. De plus, ils perdirent le désir d'être en présence de Dieu et se déroberent à sa vue, se cachant parmi les arbres du jardin (Genèse 3.8). Sans doute, différentes faiblesses physiques ou diverses maladies leur rappelèrent-elles l'avertissement du Seigneur: "Le jour où tu en mangeras, tu mourras".

C'est vraiment effrayant de considérer sans détour le résultat de cet unique péché. Mais, la première famille perdit-elle tous ses privilèges? L'humanité perdit-elle aussi pour toujours l'espoir de retrouver la condition qu'elle avait au jardin d'Eden et qui fut perdue comme contrecoup du péché? Sa sainteté a-t-elle été enlevée pour toujours? Non! Car Dieu est amour, et son amour est riche en miséricorde, et auprès de Dieu, il y a un grand pardon. L'amour pousse le cœur de Dieu à la compassion; celle-ci ne peut se réjouir de la mort du pécheur. Dieu est devenu le sauveur et le rédempteur de l'humanité dans la personne de Jésus-Christ, la Parole qui était avec Dieu dès le commencement. La toute première chose que fit l'amour de Dieu, c'était de masquer la nudité d'Adam en le couvrant de vêtements de peau (voir Genèse 3.21). Ce faisant, le Seigneur Dieu commença à mettre en œuvre son plan de rédemption.

Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés. (Matthieu 6.12)

### 3. L'EXPIATION DANS L'ISLAM

Il y a quatorze versets dans le Coran qui traitent du sujet de l'expiation. En suivant l'ordre des chapitres, nous trouvons le

premier texte coranique sur l'expiation dans cette parole d'Allah: "Si vous donnez vos aumônes d'une façon apparente, c'est bien. Si vous les cachez pour les donner aux pauvres, c'est préférable pour vous. Elles effacent en partie vos mauvaises actions" (Sourate Al Bakara, 2.271).

Les théologiens expliquent l'expiation comme une couverture ou un voile qui cachent. Cette explication rejoint la pensée de l'Ancien Testament. Il est notoire que, dans l'Islam comme dans le Judaïsme, les œuvres individuelles jouent un rôle important en matière d'expiation des péchés. La toute première de ces œuvres est la prière, selon qu'il est écrit: "Acquittez-vous de la prière le matin, le soir et plusieurs fois au cours de la nuit. Les bonnes actions dissipent les mauvaises" (Sourate Hud, 11.114).

At Timirdhi, citant Abi Alyu, dit: "Une femme vint vers moi pour acheter des dattes. Je la pris dans mes bras et je l'embrassais, puis je suis allé auprès de Mohammed pour l'informer de ce qui était arrivé. Il courba la tête et s'abîma dans ses pensées pour un bon moment, puis il dit: 'Prie aux deux extrémités de la journée et quelquefois la nuit. Voici, les bonnes œuvres dissipent les mauvaises'. Cela signifie que les 'cinq prières obligatoires' annulent les péchés et les expient."

"Puis ses compagnons dirent: "Ô Prophète d' Allah, cela est-il valable pour cet homme seulement ou pour tous les hommes?" Il répondit: 'C'est valable pour tous'."

Muslim rapporte ce que `Abd Allah avait dit: "Une homme s'approcha du prophète et lui dit: 'Ô Prophète d'Allah, j'ai touché une femme du faubourg de la ville et

satisfait mon désir, mais sans avoir de relations sexuelles avec elle. Me voici. Juge-moi comme tu l'entends.' Umar, qui était proche de lui, lui dit: 'Allah aurait gardé ton secret si tu l'avais gardé toi-même'. Le prophète d'Allah ne dit rien, et l'homme en question se leva et partit. Alors le prophète l'appela et lui récita ce verset: 'Acquittez-vous de la prière...'."

Muslim, citant Abu Bakr, dit: "J'ai entendu le prophète d'Allah dire: 'Il n'y a personne (en tant qu'esclave d'Allah) qui, ayant, après avoir péché, fait les ablutions (selon le rituel musulman) et accompli deux fois l'entier rituel de prières en cherchant le pardon d'Allah, n'obtienne de lui le pardon.' Puis il récita: 'Pour ceux qui, après avoir accompli une mauvaise action ou s'être fait tort à eux-mêmes, se souviennent de Dieu et lui demandent pardon pour leurs péchés; -quel est celui qui pardonne les péchés, si ce n'est Dieu?- pour ceux qui ne s'entêtent pas dans leurs agissements' (Sourate Al`Imran, 3.135)"

Il n'y a pas de texte plus frappant sur l'efficacité des œuvres en vue de l'expiation que celui qui se trouve dans la sourate Al A`raf, 7.8-9: "Ce Jour-là, la pesée se fera: - telle est la vérité - ceux dont les œuvres seront lourdes: voilà ceux qui seront heureux! Ceux dont les œuvres seront légères: voilà ceux qui se trouveront eux-mêmes perdus, parce qu'ils ont été injustes envers nos signes".

L'imam Al Razi, expliquant la pesée des œuvres, dit deux choses.

1. Il déclare qu'Allah utilisera une balance munie d'une aiguille et de deux plateaux de pesée au Jour de la Résurrection, et sur laquelle seront pesées les actions des hommes, leurs bonnes et leurs mauvaises.

On rapporte qu'Ibn `Abbas a dit: "Les œuvres des croyants apparaîtront sous leur plus beau jour et seront placées sur le plateau, les bonnes l'emporteront sur les mauvaises".

Il y a divers opinions sur la question de savoir comment les œuvres seront pesées. Pour les uns, les œuvres des croyants apparaîtront sous leur plus beau jour, alors que les œuvres des incroyants apparaîtront sous un aspect infâme et c'est sous cet aspect-là qu'elles seront pesées. Les autres pensent que la pesée se fera selon les pages sur lesquelles sont enregistrées les œuvres des hommes.

2. La deuxième chose que dit Al Razi, et qui provient de Mudjahid, Al Dahhak et Al A`mash, est que l'idée de balance suggère justice et jugement. Mohammed, interrogé sur la pesée au Jour de la Résurrection, avait dit: "Les registres".

Il existe une curieuse légende concernant la longueur de l'aiguille de la balance et la largeur des plateaux de pesée. `Abd Allah Ibn Salam dit: "Si la terre et le ciel étaient posés sur l'un des plateaux, la place ne manquerait pas, tandis que Gabriel, tenant le support de la balance, serait à même d'observer l'aiguille."

Quant à la méthode de la pesée, on rapporte que `Abd Allah Ibn `Umar avait dit: "Le Prophète d'Allah a dit: 'Le jour de la Résurrection, un homme sera amené près de la balance et 99 livres de compte lui seront apportés, chacun d'eux étant aussi étendu que la portée du regard. Dans ceux-ci sont inscrits ses péchés et offenses et ils seront posés sur le plateau de la balance. Puis on lui apportera un tout petit bout de papier, pas plus grand que

l'extrémité d'un doigt, sur lequel est écrit: "Il n'y a pas de Dieu en dehors d'Allah et Mohammed est son prophète". Ce bout de papier sera posé sur l'autre plateau et l'emportera sur les mauvaises actions'."

Il y a un texte coranique qui fait allusion à la pesée: "Nous poserons les balances exactes, le Jour de la Résurrection. Nul homme ne sera lésé pour la plus petite chose; serait-elle équivalente au poids d'un grain de moutarde, nous l'apporterions. Nous suffisons à faire les comptes" (Sourate Al Anbiya, 21.47).

Des commentateurs disent qu'il est possible qu'il y ait une balance pour peser les intentions du cœur et une autre pour peser les actions concrètes.

Al Fakhr Al Razi relate une histoire bien connue et en donne l'explication: David demanda au Seigneur de lui montrer la balance, et quand il la vit, il s'évanouit. Quand il reprit conscience, il dit: "Ô mon Dieu, qui est capable de remplir le plateau avec de bonnes œuvres?" Il répondit: "Ô David, quand je suis satisfait de mon serviteur, je remplirai le plateau d'atouts."

Bilal bin Yahya, citant Hudhayfa dit: "Gabriel - la paix soit sur lui - sera, au Jour de la Résurrection, responsable des balances et Allah dira: 'Ô Gabriel, arbitre entre eux et rémunère l'opprimé, et si l'opresseur n'a pas de bonnes actions à mettre sur le plateau pour compenser les mauvaises actions de son confrère l'opprimé, alors il s'en ira et son fardeau pèsera autant que des montagnes'."

Abu Dja`far rapporte ce que Mohammed avait dit: "Rien ne pourra être déposé sur le plateau qui soit plus pesant que la bonté de caractère".

Finalement, il est possible de résumer ces commentaires par les paroles de Muhammad bin Sa`d, citant Ibn `Abbas: "Quiconque aura enveloppé ses mauvaises actions dans de bonnes, son score aura du poids; ses bonnes œuvres auront annulé ses mauvaises. Et quiconque aura enrobé ses bonnes actions dans de mauvaises, certainement son score sera léger et il sera un enfant de l'enfer; ses mauvaises actions auront annulé ses bonnes".

### 3.1. La sainteté expie les péchés

Allah parle ainsi: "Ô vous qui croyez! Si vous craignez Dieu, il vous accordera la possibilité de distinguer le bien du mal; il effacera vos mauvaises actions et il vous pardonnera. - Dieu est le maître de la grâce incommensurable" (Sourate Al Anfal, 8.29).

Nous remarquons ici que la récompense de la sainteté est triple.

1. Allah vous accordera la possibilité de distinguer le bien du mal. Le mot "distinguer" utilisé ici est interprété par les savants islamiques comme signifiant qu'Allah, qui décide entre ce qui est saint et ce qui est impie, accorde aux hommes pieux le discernement et la connaissance et qu'il dote leurs cœurs de joie et enlève malice et haine.
2. Allah couvrira vos mauvaises actions, à savoir tout le mal que vous avez commis.
3. Allah vous pardonnera.

Heureux ceux qui ont faim et soif de justice car ils seront rassasiés! (Matthieu 5.6)

## 4. LE PARDON DANS L'ISLAM

Si nous examinons attentivement les textes du Coran, nous découvrons qu'ils font une différence entre expiation et pardon. Les commentateurs précisent que l'expiation pour de mauvaises actions signifie leur couverture en ce monde alors que le pardon est l'enlèvement des péchés au Jour de la Résurrection.

### 4.1. Œuvres et pardon

Les enseignements de l'Islam nous apprennent que le pardon des péchés repose sur les bonnes œuvres, selon ce que dit le Coran: "Ceux qui repoussent le mal par le bien: voilà ceux qui posséderont la demeure finale, les jardins d'Eden. Ils y entreront avec ceux qui ont été justes, ainsi que leurs pères, leurs épouses et leurs enfants" (Sourate Al Ra`d, 13.22-23).

On raconte que Mohammed avait dit à Mu`adh bin Djabal: "Si vous avez fait une mauvaise action, alors faites-en aussi une bonne et celle-ci effacera la mauvaise."

De même, Al Hasan, en parlant de ceux qui font de bonnes œuvres, dit: "Ceux qui, privés de secours, font ensuite des dons, seront traités avec bienveillance même s'ils ont agi injustement."

Zudjadj a dit: "Allah a rendu manifeste qu'un honnête héritage est vain, s'il n'est accompagné de bonnes œuvres".

Al Wahidi et Al Bukhari, citant Ibn `Abbas, disent: "Allah a fait connaître la récompense de celui qui lui est soumis, à savoir: la joie d'avoir avec lui au paradis, tous les membres de sa famille". Cela signifie que ceux-là entrent au paradis eu égard à la soumission d'un de leur parent, lequel peut arborer ses bonnes œuvres. S'ils entraient au paradis en raison de leurs

propres bonnes œuvres, alors ce ne serait plus en considération de leur parent obéissant, puisque quiconque pratique de bonnes œuvres entrera au paradis.

#### 4.2. Jeûne et pardon

La sourate Al Ahzab, 33.35 dit que, pour ceux qui jeûnent, hommes ou femmes, il y a pardon et une grande récompense.

Le Coran déclare qu'un jeûne de deux mois procure le pardon du péché d'homicide. Il est, en effet, écrit: "Il n'appartient pas à un croyant de tuer un croyant - mais une erreur peut se produire - celui qui tue un croyant par erreur affranchira un esclave croyant et remettra le prix du sang à la famille du défunt; à moins que celle-ci ne le donne en aumône. Si le croyant qui a été tué appartenait à un groupe ennemi, le meurtrier affranchira un esclave croyant. S'il appartenait à un groupe auquel un pacte vous lie, le meurtrier remettra le prix du sang à la famille du défunt et il affranchira un esclave croyant. Celui qui n'en a pas les moyens jeûnera deux mois de suite, en signe de repentir imposé par Dieu. - Dieu est celui qui sait, il est juste" (Sourate Al Nisa', 4.92).

On dit que la raison pour laquelle ce verset avait été donné est la suivante. `Urwa bin Al Zubayr relate que Hudhayfa Ibn Al Yaman était avec le Prophète d'Allah lors de la bataille d'Uhud, où des musulmans s'étaient fourvoyés, pensant que le père d'Al Yaman était un des incroyants. Ils le saisirent et le frappèrent de l'épée, bien que Hudhayfa leur héla: "C'est mon père". Toutefois, ils ne saisirent pas ses paroles, jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Puis Hudhayfa leur dit: "Qu'Allah vous pardonne. C'est le plus miséricordieux."

Quand le Prophète d'Allah entendit cela, Hudhayfa monta dans son estime, et alors le verset ci-dessus fut donné.

Il y a un autre récit concernant ce verset. Abu Al Darda', qui était avec un groupe de combattants, alla à l'écart pour ses besoins. Il trouva là un homme avec plusieurs moutons et l'attaqua avec son épée. Puis l'homme proclama: "Il n'y a pas de Dieu en dehors d'Allah". Mais Abu Al Darda' le tua et s'empara de ses moutons. Après cela, il fut troublé et rapporta le forfait au prophète qui lui dit: "Pouvais-tu lire dans son cœur pour savoir s'il était croyant ou non?" Alors Abu Al Darda' se repentit et c'est alors que le verset ci-dessus fut donné.

Il est aussi écrit dans le Coran qu'un jeûne de trois jours procure le pardon du péché de parjure. Voici ce qui est écrit: "Dieu ne vous punira pas pour des serments faits à la légère; mais il vous punira pour les serments prononcés délibérément. L'expiation en sera de nourrir dix pauvres - de ce dont vous nourrissez normalement votre famille - ou de les vêtir, ou d'affranchir un esclave. Un jeûne de trois jours sera imposé à quiconque n'aura pas les moyens de s'acquitter autrement. Telle est l'expiation pour vos serments, lorsque vous aurez juré. Mais, tenez vos serments, car Dieu vous montre ses signes de cette façon. - Peut-être serez-vous reconnaissants" (Sourate Al Ma'ida, 5.89).

Al Fakhr Al Razi précise que la raison pour laquelle ce verset avait été donné était la suivante: plusieurs des disciples de Mohammed refusèrent pour eux-mêmes nourriture et vêtements et choisirent de vivre en moines et en firent le serment. Quand Allah leur interdit cela, ils dirent: "Ô Prophète d'Allah, qu'allons-nous faire

concernant notre serment?" C'est alors que ce verset aurait été donné.

#### 4.3. Pèlerinage et pardon

Il est écrit: "Al Safa et Al Marwa (deux montagnes) comptent vraiment parmi les choses sacrées de Dieu. Celui qui fait le grand pèlerinage à la Maison ou bien le petit pèlerinage ne commet pas de péché s'il accomplit les circuits rituels ici et là. Celui qui s'en acquitte de bon gré fait bien. - Dieu est reconnaissant et il sait" (Sourate Al Bakara, 2.158).

Ibn `Abbas dit: "Il y avait à Al Safa une idole et à Al Marwa une autre idole. Les incroyants ignorants avaient coutume de tourner autour de ces lieux et de les toucher; mais quand l'Islam vint, les musulmans répugnèrent de tourner autour de ces lieux à cause de la présence des deux idoles. Ainsi le verset fut donné."

Les mots "ne commet pas de péché" signifient "ne commet pas de crime" et Dieu accepte la bonne œuvre de celui qui va bon gré au pèlerinage.

#### 4.4. Aumônes et pardon

Il a été dit: "Ceux qui s'acquittent de la prière, ceux qui font l'aumône: voilà ceux qui trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'éprouveront plus alors aucune crainte; ils ne seront pas affligés" (Sourate Al Bakara, 2.277).

Commentant cela, Ibn `Abbas dit: "Ils n'auront rien à craindre de ce qui les attend au Jour de la Résurrection, et ils ne seront pas peiné de ce qu'ils auront laissé dans le monde."

Al Asam explique: "Ils n'auront pas à craindre d'avoir à souffrir en ce Jour, ils ne

seront pas non plus peiné de ce qu'ils n'auront pas obtenu une aussi grande récompense que d'autres, parce que, dans la vie à venir, il n'y aura point de rivalité".

#### 4.5. Lutte dans le chemin d'Allah et pardon

Nous lisons dans la sourate Al Bakara, 2.218: "Ceux qui ont émigré, ceux qui ont combattu dans le chemin de Dieu: voilà ceux qui espèrent la miséricorde de Dieu. - Dieu est celui qui pardonne, il est miséricordieux".

Il est rapporté que `Abd Allah bin Djahsh questionna Mohammed: "Ô Prophète d'Allah, suppose qu'il n'y ait pas de châtement pour ce que nous avons commis, pouvons-nous attendre de nos œuvres récompense et rémunération?" Alors ce verset a été donné, parce que `Abd Allah avait émigré et avait combattu dans le chemin d'Allah.

#### 4.6. Lecture du Coran et pardon

Dans la sourate Al A`raf, 7.204, il est dit: "Lorsque le Coran est récité, écoutez-le et taisez-vous. - Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde?".

Les commentateurs mettent l'accent sur ce qu'Allah avait déclaré au verset qui précède, à savoir que le Coran était une "miséricorde (une bénédiction)" pour le monde.

Le Hadith nous rapporte que Abu Dhar Al Ghifari dit à Mohammed: "Ô Prophète d'Allah, je suis épouvanté d'apprendre le Coran par cœur et de ne pas pratiquer ses enseignements". Mohammed lui répondit: "Ne sois pas angoissé, ô Abu Dhar. Allah n'affligera pas le cœur dans lequel habite

le Coran".

On rapporte, d'Anas Ibn Malik, ces paroles: "Le Prophète me parla et dit: 'Celui qui écoute le Coran ne sera pas atteint par les afflictions de ce monde et celui qui lit le Coran sera préservé des afflictions de la vie future'".

Selon Ibn Mas`ud, le prophète aurait dit: "Celui qui lit le Coran, qui l'apprend par cœur et le garde, Allah l'introduira au paradis et lui permettra d'intercéder pour dix de son peuple qui sont destinés à l'enfer".

#### **4.7. La confession de foi et le pardon**

Abu Huraira rapporte qu'Abu Dhar Al Ghifari interrogea le prophète: "Ô Prophète d'Allah, comment un musulman peut-il être sauvé?" Mohammed répondit: "Il est sauvé en proclamant: 'Je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, et je témoigne que Mohammad est le prophète d'Allah'."

#### **4.8. La volonté de Dieu et le pardon**

Il est dit dans la sourate Al `Imran, 3.129: "Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre appartient à Dieu. Il pardonne à qui il veut; il châtie qui il veut".

Fakhr Al Razi, expliquant ce verset, dit: "Nos confrères arguent, pour étayer ce verset, qu'étant donné qu'Allah est au-dessus de tout, il a, par son divin verdict, le droit d'introduire au paradis tous les incroyants et tous les rebelles; et il a aussi, par son divin verdict, le droit d'introduire en enfer tous les hommes droits. Il n'y aurait rien à lui objecter s'il agissait ainsi".

Al Razi ne conteste pas cette idée, au contraire, il l'approuve quand il dit: "Ce

verset (3.129) implique clairement le sens donné ci-dessus, et une démonstration rationnelle le soutient aussi; en effet, les actions d'un homme dépendent de sa volonté, et cette volonté est une création d'Allah. Si Allah crée telle sorte de volonté, l'homme obéit, et s'il crée une autre sorte de volonté, l'homme désobéit. L'obéissance et la désobéissance de l'homme sont équivalentes pour Allah. Quant aux actes d'Allah, rien n'est obligatoire pour lui. L'obéissance n'apporte pas nécessairement une récompense, ni la désobéissance ne mérite nécessairement un châtiment. Toutes choses viennent d'Allah et sont en accord avec sa divine volonté, sa souveraineté et son pouvoir".

Une telle idée est opposée à celle de la Bible qui insiste sur la nécessité d'un sacrifice pour l'expiation des péchés. Cette nécessité s'est manifestée dès le début, puisque nous voyons le sang des sacrifices couler tel un fil rouge à travers toute la Bible. Dans l'épître aux Hébreux nous lisons: "Sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon" (Hébreux 9.22).

En fait, Dieu est absolument parfait; pardonner sans plus le péché de l'homme ne saurait être en accord avec sa volonté, à cause de la vérité et de la justice divines qui disent: "L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra" (Ezéchiel 18.4,20). Si Dieu est prêt à pardonner aux pécheurs, il faut qu'il en ait un motif, une raison qui puisse satisfaire sa justice; cette satisfaction, dans l'Ancien Testament, était l'offrande de sacrifices animaux: chèvres, veaux, moutons. Dieu les accepta parce qu'ils symbolisaient le sacrifice du Christ, qui fut offert dans le Nouveau Testament (l'alliance de grâce) et qui répond pour toujours à la justice divine et rend parfaits tous les croyants. Ce qui était écrit au

Psaume 85.11 s'est donc accompli: "La bienveillance et la vérité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent".

#### **4.9. Péchés qui ne peuvent être pardonnés dans l'Islam**

##### **4.9.1. L'attribution de partenaires à Allah**

En accord avec le Coran, "Dieu ne pardonne pas qu'on lui associe quoi que ce soit. Il pardonne à qui il veut des péchés moins graves que celui-ci: mais celui qui lui donne des associés s'égare profondément" (Sourate Al Nisa`, 4.116).

Les commentateurs disent que les polythéistes sont complètement exclus de la miséricorde d'Allah, car le polythéisme est une grave aberration.

Certains disent que ce verset avait été donné à cause de ceux qui avaient coutume de rendre un culte aux anges, en disant qu'il s'agissait des filles de Dieu.

Razi dit que ceux qui ne croient pas en la vie future désignent les anges comme étant de nature féminine.

D'autres commentateurs disent que ce verset avait été donné à cause de ceux qui adoraient des idoles et qu'il y avait un démon dans chaque idole qui leur parlait.

##### **4.9.2. L'assassinat d'un croyant**

Le Coran dit: "Celui qui tue volontairement un croyant aura la géhenne pour rétribution: il y demeurera immortel. Dieu exerce son courroux contre lui; il le maudit; il lui a préparé un terrible châtiment" (Sourate Al Nisa`, 4.93).

Abu Hunayfa dit: "Il n'y a pas d'expiation

pour un homicide volontaire". Ibn `Abbas dit: "La repentance de celui qui a délibérément tué n'est pas acceptée".

##### **4.9.3. L'apostasie**

Il est dit: "Quant à ceux qui auront été incroyables après avoir été croyants et qui, ensuite, se sont entêtés dans leur incréduité: leur repentir ne sera pas accepté; voilà ceux qui sont égarés" (Sourate Al `Imran, 3.90).

Les commentateurs disent que l'apostat accroît son incréduité. En d'autres termes, l'apostat, qui demeure et persiste dans son apostasie, renforce sa mécréance. C'est comme s'il ajoutait une infidélité supplémentaire à l'incroyance.

Al Kaffal et Ibn Al Anbari disent: "Quiconque abandonne sa foi, après s'être converti, sa première conversion n'est pas ratifiée. C'est comme s'il n'y avait jamais eu de conversion".

#### **5. L'EXPIATION DANS LE CHRISTIANISME**

Le mot expiation signifie couvrir ou cacher. Dans le Christianisme, il fait allusion à l'œuvre du Christ, qui par sa parfaite obéissance, procure aux hommes la délivrance de la malédiction de la loi et la réconciliation avec Dieu par le sang de sa croix. Voici ce que dit l'apôtre Pierre en rapport avec cela: "En effet, Christ est aussi mort une seule fois pour les péchés, lui juste pour des injustes, afin de nous amener à Dieu" (1 Pierre 3.18).

L'expiation opérée par le Christ ne prend sa valeur que dans le fait qu'il est le Fils éternel de Dieu.

Nous allons considérer la rédemption du

Christ sous divers angles: d'abord dans sa relation avec Dieu au regard de son amour, de sa justice et de sa sainteté; ensuite dans sa relation avec l'homme, son travail en lui et pour lui. On peut dire que la rédemption chrétienne correspond à l'expiation du péché de l'homme; elle est la claire affirmation de la pleine efficacité du sacrifice du Christ pour sauver le pécheur de la condamnation de la loi et pour le soustraire à la damnation. On peut aussi dire que la rédemption opérée par le Christ satisfait Dieu et accomplit sa justice; c'était le moyen de l'apaiser et nous le rendre propice. La rédemption chrétienne proclame donc la pleine suffisance du sacrifice du Christ pour détourner la colère de Dieu et elle manifeste le contentement de Dieu à accueillir le pécheur en vue de la réconciliation.

On peut encore dire que l'expiation consiste à mettre le pécheur sous couvert du sang du Christ. Nul châtement n'est plus exigé du pécheur. Le châtement a été enlevé et placé sur le Christ qui a été sacrifié à la place du pécheur. Cet aspect est bien mis en évidence par l'apôtre Jean qui dit: "Cet amour consiste non pas en ce que nous avons aimé Dieu, mais en ce qu'il nous a aimés et qu'il a envoyé son Fils comme victime expiatoire" (1 Jean 4.10).

On pourra encore dire que l'expiation ouvre la porte de la réconciliation entre l'homme et Dieu, sans commettre d'infraction contre la sainte loi de Dieu. C'est ce qu'écrit l'apôtre Paul en 2 Corinthiens 5.19: "Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, sans tenir compte aux hommes de leurs fautes, et il a mis en nous la parole de la réconciliation".

L'homme a beaucoup spéculé sur la nature

de Dieu et ses relations avec ses créatures pécheresses, mais sans jamais aboutir à une conclusion satisfaisante. Là où les explications des philosophes du monde ont échoué, la Bible apporte sa lumière. Elle dit que Dieu est juste et que sa justice demande un châtement pour le pécheur, de sorte qu'il ne puisse y avoir de réconciliation sans expiation. Ce principe est à l'origine de la pratique des sacrifices en vue de couvrir le péché. Cela commença au jardin d'Eden, quand Dieu fit des couvertures de peau à Adam et à Eve et, pour obtenir ces peaux, il était nécessaire de sacrifier des animaux.

Nous savons par la Bible, que le sacrifice d'Abel que Dieu agréa, était l'ombre du sacrifice à venir. Mais c'était un sacrifice offert en vertu d'une révélation inspirée (Genèse 4.4).

Dans le même sens, le bélier, auquel Dieu avait pourvu pour Abraham en vue de sauver son fils Isaac (Genèse 22.1-14), était une préfiguration de la rédemption par le sacrifice du Christ que Dieu avait planifié dès le commencement.

L'agneau pascal, que Dieu demanda au peuple d'offrir en Egypte (Exode 12.1-42), était, lui aussi, une excellente préfiguration de l'agneau de Dieu, la Pâque du Nouveau Testament, comme le dit l'apôtre Paul en 1 Corinthiens 5.7,8: "Christ, notre Pâque, a été immolé. Célébrons donc la fête, non avec un levain de perfidie, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité".

Dans le Nouveau Testament "la rédemption" est décrite comme étant "l'expiation" que le Christ a accomplie à la croix, pour satisfaire aux exigences de la loi de Dieu, à la place de l'homme pécheur

et en vue de son salut. L'expiation, qui abolit complètement le châtement échu à l'homme à cause de ses péchés, siège dans les souffrances et dans la mort substitutive du Christ. Celles-ci satisfont aux exigences de la justice divine et justifient le pécheur qui croit et se repent.

En langage biblique, la rédemption opérée par le Christ se résume dans le mot "grâce"; en effet, le Père céleste n'était pas du tout obligé d'offrir un sacrifice pour le pécheur. Le Fils non plus n'était obligé de prendre une forme humaine pour avoir la possibilité de devenir rédempteur. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde à cause de son grand amour, a mis fin à la condamnation produite par la loi, en acceptant les souffrances substitutives volontairement endurées par la Parole de Dieu incarnée, à la place de l'homme pécheur.

Le rédempteur explicite cela quand il dit en Jean 10.15: "Je donne ma vie pour mes brebis". En comparant cette déclaration avec le passage de Jean 15.13: "Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis", nous saisissons le dessein de Dieu pour lequel il était prêt à se dépouiller lui-même pour devenir chair et souffrir en portant nos péchés dans son corps sur la croix.

L'apôtre Paul établit clairement la nécessité de cette souffrance substitutive dans sa lettre aux Romains: "Car - chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force - Dieu en envoyant à cause du péché son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, a condamné le péché dans la chair; et cela, pour que la justice prescrite par la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit"

(Romains 8.3,4). C'est dire que la mort, c'est-à-dire l'éternelle séparation de Dieu qui est le salaire de nos péchés, a été prise par le Christ sur lui-même, accomplissant ainsi la prophétie d'Ésaïe 53.5: "Le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris".

La rédemption procure l'assurance du pardon et suscite de continuelles actions de grâce de la part de ceux qui croient en Dieu, et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, Dieu a promis la rédemption aux croyants, eu égard à l'obéissance et aux souffrances du Christ. Nous pouvons lire, en Romains 5.18,19, ces paroles de l'apôtre Paul: "Ainsi donc, comme par une seule faute la condamnation s'étend à tous les hommes, de même par un seul acte de justice, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. En effet, comme par la désobéissance d'un seul homme (Adam), beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul (Christ), beaucoup seront rendus justes".

En deuxième lieu, la rédemption a satisfait aux exigences de justice de Dieu, parce qu'elle est basée sur une alliance éternelle entre le Père et le Fils. Pour enlever le moindre doute à ce sujet, la révélation divine rapporte ceci: "En entrant dans le monde, le Christ dit: Tu n'as voulu ni sacrifice, ni offrande, mais tu m'as formé un corps. Tu n'as agréé ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché. Alors, j'ai dit: Voici, je viens, - dans le rouleau du livre il est écrit à mon sujet - pour faire, ô Dieu, ta volonté" (Psaume 40.7,8 et Hébreux 10.5-7). Ainsi, Jésus est devenu homme, pour se substituer au pécheur et prendre sur lui le châtement de la condamnation. Il

a ainsi satisfait aux exigences résultant de la violation de la Loi.

L'apôtre Paul expose cela en disant: "Mais en ceci, Dieu prouve son amour envers nous: Christ est mort pour nous. A bien plus forte raison, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère" (Romains 5.8,9).

## **5.1. Raisons qui rendent la rédemption nécessaire**

### **5.1.1. Le besoin de salut**

La rédemption n'est pas seulement un besoin collectif, mais une nécessité personnelle pour chaque individu. Tout homme est damné et perdu. Le Christ posa une fois cette question: "Que donnerait un homme en échange de son âme?" (Matthieu 16.26). L'homme n'a rien pour racheter son âme; il n'est pas non plus capable de racheter son frère. Dieu dit ceci à travers les paroles de David au Psaume 49.8: "Ils ne peuvent se libérer l'un l'autre, ni donner à Dieu le prix de leur rachat".

Il y a, dans le cœur humain, un pressentiment que la repentance ne peut, à elle seule, enlever les péchés passés. Il doit bien y avoir un autre moyen pour obtenir le pardon, et celui-là vient par le truchement d'un rachat. Sinon, comment pourrions-nous expliquer l'existence de sacrifices depuis des temps immémoriaux et ceci dans la plupart des religions du monde? N'est-ce pas parce que ces sacrifices répondent au désir de rédemption que le pécheur ressent dans son cœur? En effet, notre nature morale nous pousse à respecter les exigences de sainteté, même si notre comportement y contrevient. Chacun d'entre nous doit

reconnaître que sa conscience est tracassée quant à l'acquiescement des conséquences de ses péchés passés. Or cet acquiescement n'est autre qu'une justification au moyen de la rédemption.

### **5.1.2. La corruption de l'homme - la sainteté de Dieu**

Dieu est saint et l'homme est pécheur. Le péché de l'homme est à l'opposé de la sainteté divine. C'est pourquoi la condamnation plane sur lui. Il ne peut lui être pardonné, sans que sa condamnation ne soit enlevée. S'il était possible pour quelqu'un de devenir juste par la repentance, sa justice tiendrait tête aux péchés ou enlèverait les péchés passés. Si Dieu pardonnait sans qu'il y ait expiation, le pécheur n'aurait de respect ni pour la loi divine, ni pour la sainteté de Dieu. C'est pourquoi, Dieu a décrété la rédemption en vue d'enlever la condamnation du péché et de révéler sa personnalité absolument parfaite.

### **5.1.3. La rédemption est en accord avec l'exigence morale de l'homme**

L'homme est doté d'une nature morale. Sa conscience lui révèle la transcendance de la justice et de la sainteté. S'il est convaincu d'être pécheur et s'il ignore tout de l'expiation, sa conscience demeure troublée. Cependant, le pardon au moyen d'un rachat tranquillise la conscience de l'homme et répond à ses impératifs moraux.

### **5.1.4. La rédemption satisfait aux exigences de la loi**

La loi demande le châtement des pécheurs. Une loi sans châtement n'est pas viable. Il

est, en effet, bien évident qu'une loi, digne de ce nom, exige un châtement; car un pardon sans expiation signifie l'effondrement et l'échec de cette loi. Or cette asphyxie de la loi est opposée aux paroles du Christ en Matthieu 5.18: "En vérité je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, pas un seul iota, pas un seul trait de lettre ne passera, jusqu'à ce que tout soit arrivé". Tout pardon sans expiation, il faut le rappeler, équivaudrait à reconnaître que le péché n'exige pas de châtement. Ce serait là une injure à la justice et à la sainteté de Dieu.

#### **5.1.5. La rédemption est mentionnée dans la Parole de Dieu**

S'il n'y avait pas de nécessité d'une rédemption, Dieu n'en aurait pas parlé dans sa Parole. Or en Jean 3.14,15 le Christ déclare: "Et comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut, de même que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ait la vie éternelle".

#### **5.1.6. L'exigence d'ordre moral**

Dieu, étant un juste juge, doit se soumettre aux dispositions de ses propres décrets. La désobéissance et le désordre ne peuvent être tolérés dans un univers régi par la morale et sur lequel Dieu domine. Dieu ne peut minimiser la gravité de la violation de ses propres commandements; au contraire, il doit demander des comptes aux transgresseurs et les sanctionner par un châtement. En fait, le projet divin de rédemption, révèle la haine de Dieu envers le péché et sa colère contre le mal. C'est pour respecter sa loi, qu'il a ouvert, aux pécheurs, la porte de la réconciliation.

#### **5.1.7. La notion d'expiation existe dans**

#### **de nombreuses religions**

Le fait, que la notion d'expiation existe dans de nombreuses religions, montre que la conscience humaine aspire à un moyen d'expiation et qu'elle ne se satisfait pas d'une simple repentance des péchés. L'homme cherche un moyen d'expiation; celui-ci réside, dans l'effusion du sang d'un sacrifice pour le pécheur.

Toutes les raisons que nous venons de passer en revue prouvent la nécessité d'une rédemption.

#### **5.2. Les bonnes œuvres et le pardon**

- Les bonnes œuvres sont des obligations morales et doivent être accomplies, mais elles ne rachètent pas des péchés commis. En d'autres termes, elles ne sont jamais une absolution pour les péchés passés. Le Christ enseigne cette vérité en ces termes: "Vous de même, quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné dites: Nous sommes des serviteurs inutiles ( littéralement: sans mérite), nous avons fait ce que nous devons faire" (Luc 17.10). Et l'apôtre Paul dit en Ephésiens 2.8,9: "C'est par la grâce en effet que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie".
- Quant à nos possessions et la santé dont nous jouissons, elles viennent de Dieu, et nous en sommes de simples bénéficiaires. Si nous donnons libéralement ou si nous rendons service, nous n'avons sacrifié rien de ce qui nous appartient en propre, ni fait quelque chose qui mérite une

récompense.

- David en parle en 1 Chroniques 29.14, après avoir donné d'importantes sommes d'argent pour la construction du temple. Il dit: "Car qui suis-je et qui est mon peuple, que nous soyons capables de faire de pareilles offrandes volontaires? Tout vient de toi, et c'est de ta main que vient ce que nous te donnons!".
- Les bonnes œuvres que nous pratiquons sont incapables d'effacer les offenses et les affronts que nous avons commis contre Dieu. Sa sainteté, sa justice et sa vérité sont si illimitées, que nos bonnes œuvres ne sauraient nous adjuger le pardon.
- Entrer dans la présence de Dieu demande de notre part la sainteté. Sans sainteté, nul ne peut approcher Dieu. Les bonnes œuvres seules ne peuvent nous rendre saints. Or la sainteté n'est donnée qu'au croyant qui est né de l'Esprit de Dieu. Le Christ dit: "Si un homme ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est esprit" (Jean 3.5,6).

### 5.2.1. Prière et pardon

Il va sans dire que la prière est une communion avec Dieu, une conversation avec lui et une méditation sur sa personne.

Le pécheur, lui, est séparé d'avec Dieu et sa prière ne peut donc être agréée. De ce fait, il ne sera pas exaucé. C'est ce que Dieu a dit par le prophète Esaïe: "Mais ce sont vos fautes qui mettaient une séparation entre vous et votre Dieu; ce sont vos péchés qui vous cachaient sa face et

l'empêchaient de vous écouter. Car vos mains sont souillées de sang et vos doigts de fautes; vos lèvres profèrent le mensonge, votre langue murmure des perversités" (Esaïe 59.2,3). David aussi discerna cette vérité en disant, mû par l'Esprit de prophétie: "Si j'avais vu de la fraude dans mon cœur, le Seigneur ne m'aurait pas écouté" (Psaume 66.18).

### 5.2.2. Jeûne et pardon

Le jeûne, comme la prière, sont des facettes de l'adoration. Le jeûne est une expression de l'humilité et du brisement de cœur devant Dieu, mais il ne peut ramener l'homme au stade de sainteté qu'il avait avant la chute. Tout comme la prière, le jeûne n'a pas le pouvoir de produire, devant le Dieu saint, une compensation pour l'offense causée par le péché. Il ne saurait donc être un moyen d'obtenir le pardon. Dieu a dit par la bouche du prophète Zacharie: "Quand vous avez jeûné et pris le deuil... est-ce vraiment pour moi que vous avez tant jeûné? Quand vous mangez et buvez, n'est-ce pas vous qui mangez et buvez?" (Zacharie 7.5,6).

### 5.2.3. Résumé

1. Le salut de l'homme repose sur la rédemption. Cela n'est pas une simple théorie philosophique, mais une réalité concrète nécessaire au retrait du fardeau du péché de l'homme tombé.
2. Nous sommes tous d'accord pour admettre qu'Adam pécha et que, dans sa chute, il entraîna toute l'humanité, dont il était le représentant lors du test probatoire divin. En raison de cet échec, Dieu dans son amour, a imaginé le moyen d'enlever la peine résultant du péché de l'homme, créé à sa

ressemblance, en le pourvoyant d'un substitut.

Ce substitut devait être en mesure d'exprimer la puissance et l'amour de Dieu, en vue du salut de l'homme. L'expression d'un tel amour ne pouvait venir que de Dieu lui-même. Ainsi dans son amour pour les hommes, Dieu a voulu que le Christ participe dans son sang et dans sa chair à la nature humaine pour être, pour l'homme, un parfait substitut ou, comme le dit l'apôtre, un second Adam. Ainsi, le premier Adam a représenté l'humanité tombée, alors que le second Adam est devenu le substitut de l'homme, au travers de l'expiation et de la rédemption.

3. Il était nécessaire à ce représentant de payer pleinement le prix afin d'ôter le péché du monde. Le Christ l'a payé en mourant à la croix où il a porté nos péchés dans son corps. Ce qui nous convainc aussi de la nécessité de l'expiation par la croix, c'est l'offrande, autrefois déjà, de sacrifices sanglants qui préfiguraient Jésus, l'agneau de Dieu.

Une des caractéristiques spécifiques du sacrifice du Christ c'est qu'il n'enlève pas seulement le péché de l'homme, mais il le guérit encore de sa maladie morale. La vie de celui qui reçoit Christ le crucifié est renouvelée. Une aversion pour le péché naît alors en lui. La croix, en particulier, lui ouvre les yeux sur l'effroyable œuvre de sape du péché et sur son terrible châtement.

Ici vient à propos la parole de l'apôtre Jean, disant: "Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous

sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché" (1 Jean 1.7).

Mais en ceci Dieu prouve son amour envers nous: alors que nous étions encore des pécheurs Christ est mort pour nous. (Romains 5.8)

## 6. QUESTIONNAIRE

Cher ami, après avoir lu ce fascicule, vous êtes invité de répondre aux questions suivantes:

1. Combien y a-t-il d'expressions dans le Coran pour désigner le péché?
2. Adam et Eve sont-ils considérés comme des pécheurs dans le Coran?
3. Donnez plusieurs références coraniques concernant le péché de nos premiers parents.
4. Expliquez le verset coranique: "Adam désobéit à son Seigneur, il était dans l'erreur" (XX.121).
5. Quelle est la définition du péché dans le Christianisme?
6. Comment le péché fit-il son apparition sur terre?
7. Le péché est héréditaire. Est-ce vrai? Prouvez-le.
8. Quelle influence le péché exerce-t-il sur l'homme?
9. Quel est le salaire du péché?
10. Combien de versets coraniques traitent de l'expiation?
11. Selon l'islam, quelle est la signification de l'expiation?
12. Comment l'expiation des péchés se produit-il dans l'islam?
13. Quelle différence y a-t-il, dans l'islam,

entre expiation et pardon?

14. Quels sont les chemins conduisant au pardon? Combien de ces chemins y a-t-il dans l'islam?
15. Quelle est la signification de l'expiation dans le christianisme?
16. Comment s'accomplit l'expiation dans le Nouveau Testament?
17. Y a-t-il un besoin de rédemption? Donnez des arguments.
18. Pourquoi l'homme a-t-il besoin de salut?
19. Prouvez le besoin de salut, à partir de la raison, de la loi et de la morale.
20. Essayez de résumer le sujet de ce livret en donnant un seul verset de la Bible.

Si vous souhaitez rester en contact avec nous, vous pouvez nous envoyer les réponses au questionnaire par email ou par le formulaire de contact sur le web. Bien sûr nous sommes prêts à répondre à tous vos questions et attendons avec intérêt vos messages. S'il-vous-plaît, n'oubliez pas de mentionner votre nom, votre prénom et votre adresse email.

[Pour nous contacter, vous pouvez utiliser le formulaire électronique](#)

La Bonne Voie

Boîte Postale 66

CH-8486 Rikon

Suisse

[www.the-good-way.com/fr/contact/](http://www.the-good-way.com/fr/contact/)